



COMPTE RENDU

REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

du 22 mars 2024 à 14 h 00
en Mairie des ADRETS

Présents / Pouvoirs / Excusés -> cf. liste en annexe

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Points à l'ordre du jour

1	ACCUEIL ET VALIDATION DU CR DU CA DU 15 DECEMBRE 2023	4
2	VIE ASSOCIATIVE, GESTION DE L'ASSOCIATION	4
2.1	Composition de l'équipe technique	4
2.2	Arrêté des comptes au 31 décembre 2023 et préparation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale	4
2.2.1	Présentation des comptes 2023 par Emmanuelle ORTUNO, Commissaire aux Comptes	4
2.2.2	Projet de rapport de gestion de la FAI, exercice 2023	5
2.3	Budget prévisionnel 2024 et projets particuliers méritant l'attention du CA	6
2.3.1	Projets particuliers méritant l'attention du CA	6
2.3.2	Évolution potentielle du statut fiscal de la FAI	6
2.4	Organisation de l'Assemblée Générale 2024	8
2.5	Journée des Alpagistes et dates des prochains CA	8
3	SERVICES AUX ADHERENTS, PERSPECTIVES ET PROJETS	8
3.1	Retour des Commissions	8
3.1.1	Commission Assurance Bétail	8
3.1.2	Commission sanitaire	9
3.2	FEADER : problématique des SICA agissant pour le compte de leurs membres	9
3.3	Festival 2024	9
4	QUESTIONS DIVERSES	10
4.1	Mise en œuvre de la PAC et délais d'instruction	10
4.2	Logement des salariés en alpage	10



Extraits des délibérations, Conseil d'Administration du 22 mars 2024

1 ACCUEIL ET VALIDATION DU CR DU CA DU 15 DECEMBRE 2023

Les Administrateurs valident le compte rendu du CA du 15 décembre 2023.

2 VIE ASSOCIATIVE, GESTION DE L'ASSOCIATION

2.1 Composition de l'équipe technique

Le CA prend acte de cette évolution de l'équipe, remercie les engagements de Margot, Céline et Julien, leur souhaitant de beaux moments de bonheur. Le CA accueille avec plaisir Sophie et Emma, leur souhaitant bienvenue dans l'équipe et épanouissement.

2.2 Arrêté des comptes au 31 décembre 2023 et préparation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

2.2.1 Présentation des comptes 2023 par Emmanuelle ORTUNO, Commissaire aux Comptes

2.2.2 Projet de rapport de gestion de la FAI, exercice 2023

Le CA valide la proposition de rapport de gestion qui sera à présenter à l'Assemblée Générale d'avril 2024.

2.3 Budget prévisionnel 2024 et projets particuliers méritant l'attention du CA

2.3.1 Projets particuliers méritant l'attention du CA

Le CA prend connaissance de la liste des actions particulières et méritant son attention au titre de l'année 2024 et se positionne de la manière suivante :

Demande du PNR de Chartreuse de travailler les MAEC 2024 à leurs côtés : Le CA propose de répondre favorablement, ce qui sera également l'occasion de mieux connaître les éleveurs qui portent des projets en SICA sur ces espaces particuliers, et de mieux cerner les enjeux de ces espaces. Ce sera également l'occasion d'approfondir les partenariats avec le PNRC.

Berger d'appui 2024 : Le CA valide la mise en place du service de berger d'appui en 2024, en cherchant à mobiliser des moyens du plan loup et à orienter aussi le service vers les troupeaux bovins. Le CA autorise le Président et l'équipe technique à mobiliser les financements nécessaires.

Au-delà de ces éléments particuliers, le CA prend connaissance de la liste des actions inscrites au budget prévisionnel 2024 et autorise le Président et l'équipe technique à engager les programmes et les demandes de financements afférentes.

2.3.2 Évolution potentielle du statut fiscal de la FAI

Le CA prend connaissance de l'incidence de la position de mandataire pour l'assurance gros risque en alpage sur le statut fiscal de la FAI, et des encaissements prévisionnels. Il propose de mettre en place ce suivi et de reprendre cette réflexion relative au changement fiscal lors du CA de juin 24, où l'on connaîtra les éléments relatifs à l'assurance.

2.4 Organisation de l'Assemblée Générale 2024

Le CA valide la proposition de tenue de l'Assemblée Générale le 11 avril à Chapareillan, et le fait que Patrick DOLCI propose sa candidature à l'élection au CA lors de l'AG.

2.5 Journée des Alpagistes et dates des prochains CA

Le CA valide l'organisation de la Journée des Alpagistes le 8 août à l'Alpe d'Huez et charge l'équipe technique de la mettre en œuvre.

3 SERVICES AUX ADHERENTS, PERSPECTIVES ET PROJETS

3.1 Retour des Commissions

3.1.1 Commission Assurance Bétail

Le CA valide que le nouveau service d'assurance bétail groupée soit proposé dès cet année 2024 aux adhérents en intégrant aux cotisations la prestation de gestion de la FAI. Le CA propose que dans les meilleurs délais les démarches de négociations sur le coût de cette assurance soient engagées, en particulier pour les gros effectifs.

3.1.2 Commission sanitaire

Le CA prend acte des travaux de la Commission, du GDS et de la DDPP. Ces éléments seront présentés lors de l'AG et le document de deux pages à destination des éleveurs et alpagistes sera mis à jour.

3.2 FEADER : problématique des SICA agissant pour le compte de leurs membres

Le CA ne souhaite pas s'opposer à cette démarche qui permet l'émergence de collectifs en faveur de l'intérêt général et du développement des alpages, et ne dégrade pas les collectifs qui portent d'autres éléments structurants que les seules améliorations pastorales.

3.3 Festival 2024

Le CA prend connaissance du projet prévisionnel pour l'édition 2024 du festival et autorise le Président et l'équipe technique à engager les actions et les demandes de financements afférentes.

4 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Mise en œuvre de la PAC et délais d'instruction

Le CA propose de relancer le préfet pour obtenir un RDV afin d'avoir des éléments de réponse pour l'AG de la FAI.

4.2 Logement des salariés en alpage

Le CA prend acte de ce travail d'inventaire et propose qu'il soit présenté lors de l'Assemblée Générale 2024 et constitue l'un des points à l'ordre du jour de la Commission bergers-employeurs à organiser.



Conseil d'Administration du 22 mars 2024 en Mairie des ADRETS

1 ACCUEIL ET VALIDATION DU CR DU CA DU 15 DÉCEMBRE 2023

- **Accueil des participants**

Denis REBREYEND accueille les participants, les remercie de leur participation.

- **Validation du CR du CA de la FAI du 15 décembre 2023**

Le Président de séance demande aux participants s'ils ont reçu le CR du CA du 15/12/23 et s'ils ont des remarques à son propos.

Les Administrateurs valident le compte rendu du CA du 15 décembre 2023.

2 VIE ASSOCIATIVE, GESTION DE L'ASSOCIATION

2.1 Composition de l'équipe technique

Rapporteur : Bruno CARAGUEL

L'équipe technique est en très forte évolution au premier semestre 2024. Au départ de Margot (29/02), celui de Céline va suivre (12 avril 2024) et celui de Julien est en préparation (mi-juin 2024). Julien a repris le travail en mi-temps thérapeutique depuis début février 2024. Chloé prépare son congé maternité et son médecin lui a prescrit un mi-temps thérapeutique à compter du 24 février, après un arrêt maladie de 15 jours.

Lors des recrutements de janvier 2024, Sophie DELASTRE a été recrutée, provisoirement en charge de la conduite de projets-programmes, PPT, festival, des éléments de multiusage. Dans ce recrutement, Emma NOBLECOURT a été repérée, avec une disponibilité décalée (avril). Devant l'évolution des projets et de l'équipe, Emma a été confirmée et rejoindra l'équipe le 4 avril 2024. Elle prendra en charge une partie des MAEC, le dossier viandes agropastorales en Isère et dans les Alpes, les volets techniques. L'ensemble des postes de la FAI est doté des temps de travaux requis pour 2024. A terme, l'effectif de la FAI va passer de 10 personnes (effectif moyen 2022-2023) à 9 en 2025.

Le CA prend acte de cette évolution de l'équipe, remercie les engagements de Margot, Céline et Julien, leur souhaitant de beaux moments de bonheur. Le CA accueille avec plaisir Sophie et Emma, leur souhaitant bienvenue dans l'équipe et épanouissement.

2.2 Arrêté des comptes au 31 décembre 2023 et préparation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Rapporteurs : Florent SALVI, Véronique BORDEL, Bruno CARAGUEL

Annexes : Bilan et Compte de Résultat 2023

2.2.1 Présentation des comptes 2023 par Emmanuelle ORTUNO, Commissaire aux Comptes

Emmanuelle ORTUNO présente les comptes 2023 de la FAI.

2.2.2 Projet de rapport de gestion de la FAI, exercice 2023

Rapporteur : Florent SALVI

Florent SALVI donne lecture du projet de rapport de gestion, rédigé suite à son RDV annuel avec la Commissaire aux Comptes :

En 2023, l'effectif moyen de **l'équipe technique** a été de 9,03 ETP (contre 9,10 en 2022), donc stable. Sur le second semestre, l'équipe s'est préparée à des départs qui seront effectifs en 2024.

Les adhérents de la FAI sont en légère érosion en nombre en ce qui concerne les éleveurs ou leurs collectifs ainsi que les communes depuis 2 ans ; mais le montant total des cotisations est en augmentation (102 726€ soit +29%), du fait de l'adhésion d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Les produits d'exploitation sont de 724.091 €, stables par rapport à l'exercice précédent (+0,6%). Parmi ces produits :

Les prestations de service sont de 217.812 €, en baisse (-5%). On constate une réduction des diagnostics pastoraux (-57%) du fait de la fin de programmation FEADER. Pour les mêmes raisons, les assistances techniques aux maîtres d'ouvrages de travaux sont en baisse (-8%). L'assistance à maîtrise d'ouvrage des Territoires Pastoraux et autres porteurs de projets est en diminution (-8%). Une formation « chiens » a été organisée, portée par la Chambre d'Agriculture. Dans le même temps, une partie importante des plans de gestion des MAEC a été rédigée en 2023 (+157%). Les prestations pour l'INRAE ont également augmenté (+13%).

Les ventes groupées sont de 32.894 €, en baisse de -16%, car ce poste intégrait en 2022 l'opération d'achat groupé de vestes polaires siglées FAI, non renouvelée en 2023. Ce poste comprend également les prestations d'hélicoptage avec des demandes de rotations qui restent élevées et constantes, du fait de la forte présence humaine en alpage, des volumes de nourriture pour chiens et maintenant de l'eau potable en bouteille.

Les subventions affectées à l'exercice s'élèvent à 358.023 €, stables par rapport à 2022 (-0,4%). Le soutien du Département reste fort (+0,2%) notamment pour l'accompagnement à la mise en place des MAEC et la poursuite du travail sur les zones humides dans le cadre des Contrats Vert et Bleu, mais aussi pour la mise en place d'un service de « berger d'appui » initié en 2023, avec une contribution de la MSA, et toujours un important volet sur les médiations entre pastoralisme et activités de pleine nature. La contribution Régionale évolue (+2%), dans des programmes constants et témoigne de l'engagement de la Région. Les crédits de l'État sont globalement en baisse (-9%) en raison du repositionnement à la baisse du programme « Mon expérience avec les Chiens de Protection » et de l'analyse de vulnérabilité à la prédation sur le Territoire de la Communauté de SMVIC mandatée tard dans l'année, affectant peu de budget sur 2023. A l'inverse, la convention avec le massif reste constante, augmentée sur des éléments de soutien au festival, au programme Viand'Alp et à notre rôle dans l'émergence de partenariats alpins en matière de tourisme et pastoralisme. De la même manière, le programme Agrifaune Alpin a été engagé en 2023 sur des crédits de l'Office Français de la Biodiversité. La Métro et la Ville de Grenoble ont poursuivi leur soutien au Festival Pastoralismes et Grands Espaces et autres actions de médiation.

Les autres produits, pour un montant de 12.636 € sont constitués principalement de transferts de charges (de formation notamment). Ils comprennent aussi la contribution de Mutualia au Festival du Film (pour 1.800 €).

Les charges d'exploitation sont de 712.550 €, en baisse de 8% par rapport à l'exercice antérieur. Parmi ces charges :

Les rémunérations sont de 497.847 € charges comprises, en baisse de 2%. Cette relative stabilité est cohérente avec celle de l'effectif moyen de l'équipe technique, qui a toutefois évolué avec d'une part la présence toute l'année de Margot Petit-Dit-Dariel pour assumer notamment l'animation de programmes Agrifaune, l'organisation du Festival et la suite des travaux de rédaction des plans de gestion MAEC, et par ailleurs le passage à temps partiel de Céline Barrère et Alice Guyot. Une nouvelle augmentation du point d'indice a eu lieu en cours d'année.

Les charges externes sont de 145.573 €, en diminution de 20%. D'une part les charges courantes de la structure restent maîtrisées malgré l'inflation (-2%), et d'autre part les frais de missions/réceptions et les charges externes inhérentes aux projets (et éligibles à leurs financements) sont en forte baisse (-27%), principalement dans le cadre du projet Festival.

Le résultat d'exploitation ressort donc à + 11.541 €.

Le résultat exceptionnel étant de - 122 € et le résultat financier de - 583 €,

Le résultat net de l'exercice 2023 laisse donc apparaître un excédent de + 10.837 €, soit 1,5% du budget total.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter ce résultat au fonds associatif.

A noter que **le bénévolat est une composante à part entière de nos activités**, avec un sérieux engagement des administrateurs, adhérents et sympathisants de tous horizons. Cela représente en 2023 l'équivalent de 179 jours de travail et 40.847 €.

Denis REBREYEND ouvre le débat et remercie les administrateurs et l'équipe technique de leurs engagements et des gestions rigoureuses. Il souligne le fait que si le festival « coûte » à l'association, il est un levier de visibilité des activités pastorales et des relations avec les partenaires de la FAI, en particulier les EPCI. Florent SALVI confirme cette importance. Jean Rémy OUGIER souligne le résultat en regard de celui de 2023.

Sur la question du bénévolat, il conviendra de voir comment ces éléments peuvent être valorisés.

Le CA valide la proposition de rapport de gestion qui sera à présenter à l'Assemblée Générale d'avril 2024.

2.3 Budget prévisionnel 2024 et projets particuliers méritant l'attention du CA

Rapporteurs : Florent SALVI, Véronique BORDEL, Bruno CARAGUEL

Annexes : Charges et Produits 2024 prévisionnels

Bruno CARAGUEL donne lecture et commente les produits prévisionnels 2024.

2.3.1 Projets particuliers méritant l'attention du CA

Rapporteur : Bruno CARAGUEL

Bruno CARAGUEL présente de manière approfondie les nouveaux projets notables, ou avec incidence nouvelle sur le budget prévisionnel, informations ou décisions relevant du CA :

- **Demande du PNR de Chartreuse de travailler les MAEC 2024 à leurs côtés**

Le PNRC est en charge d'un volume de MAEC qu'ils ne pourront assumer seuls et nous demandent ce début de semaine de les aider sur les MAEC en zone pastorale. Le volume est d'environ 10 jours de travail. La question de la facturation aux bénéficiaires de ces MAEC n'est encore pas claire, et risque de ne pas être dans les mêmes conditions que celle des adhérents de la FAI.

- **Berger d'appui 2024**

La proposition 2024 travaillée avec le Département et la MSA est de mettre en place un second berger pour la saison 2024. Le CA FAI de décembre 2023 a proposé d'étendre la période d'activité au mois d'octobre.

Les chiffrages sont en cours. Le montage financier en cours intègre les moyens permis par le plan loup via les contrats protection des éleveurs et des Groupements Pastoraux, mais dans ce cas, seulement sur les systèmes ovins, les systèmes bovins n'ayant pas accès à ces dispositifs.

Nous estimons qu'un poste pourrait être financé de la sorte.

Le programme est à développer en direction des systèmes bovins qui n'ont pas mobilisé le service en 2023.

Le prix forfaitaire de la journée serait également revu.

Le CA prend connaissance de la liste des actions particulières et méritant son attention au titre de l'année 2024 et se positionne de la manière suivante :

Demande du PNR de Chartreuse de travailler les MAEC 2024 à leurs côtés : Le CA propose de répondre favorablement, ce qui sera également l'occasion de mieux connaître les éleveurs qui portent des projets en SICA sur ces espaces particuliers, et de mieux cerner les enjeux de ces espaces. Ce sera également l'occasion d'approfondir les partenariats avec le PNRC.

Berger d'appui 2024 : Le CA valide la mise en place du service de berger d'appui en 2024, en cherchant à mobiliser des moyens du plan loup et à orienter aussi le service vers les troupeaux bovins. Le CA autorise le Président et l'équipe technique à mobiliser les financements nécessaires.

Au-delà de ces éléments particuliers, le CA prend connaissance de la liste des actions inscrites au budget prévisionnel 2024 et autorise le Président et l'équipe technique à engager les programmes et les demandes de financements afférentes.

2.3.2 Évolution potentielle du statut fiscal de la FAI

Si la FAI propose une assurance groupée en tant que mandataire, il deviendra nécessaire de créer un "secteur lucratif" dans la comptabilité de l'association, qui sera soumis aux impôts commerciaux (notamment TVA et IS).

En effet, certaines des activités de la FAI sont déjà identifiées comme lucratives par les services des impôts (rescrit 2017) : les achats groupés (dont les héliportages), la mise à disposition de Hermann Dodier auprès de l'INRAE, la formation. Cependant, les activités non lucratives restant prépondérantes et les activités lucratives restant ces dernières années sur la limite permettant la franchise des impôts commerciaux, nous avons fait le choix de ne pas créer de secteur lucratif jusqu'à maintenant, ce sujet étant débattu chaque année avec nos commissaires aux comptes.

Avec la prise en compte de l'assurance bétail, nous franchirons a priori largement le seuil fixé pour 2024 à 78.596 €.

Conséquences :

- A quel moment : Le calcul du franchissement du seuil se fait sur la base des recettes lucratives encaissées. La FAI ne pourra plus bénéficier de l'exonération à compter du premier jour du mois suivant celui du dépassement. Une simulation (tableau ci-dessous) nous permet d'évaluer ce passage à l'automne 2024.

L'association devra informer le service des impôts au cours du mois suivant celui du dépassement.

- Facturation des prestations avec TVA : Elle débutera donc le mois suivant le franchissement du seuil.

Ceci devrait impacter les factures à l'INRAE du 2ème semestre 2024 : l'INRAE étant assujéti à la TVA, cela sera sans conséquence pour lui.

Concernant les héliportages 2024, il faudrait que toutes nos factures de la saison nous soient réglées avant le franchissement (sinon cela sera soit une perte pour la FAI, soit un complément de facturation pour le bénéficiaire). Pour les années suivantes, la FAI devra appliquer la TVA sur les factures d'héliportage, mais par ailleurs elle pourra déduire la TVA sur les factures des prestataires.

Concernant l'assurance, cette activité n'est pas soumise à TVA (mais son volume financier rentre dans le calcul du seuil), sauf pour la part que pourrait facturer la FAI aux bénéficiaires pour payer la gestion du dossier.

En ce qui concerne les achats, la TVA sera déductible à 100% sur les charges directement liées aux activités lucratives.

Pour les achats réalisés sur le secteur mixte (charges de structure), on appliquera un coefficient de déduction pour récupérer une partie de la TVA.

Ce coefficient sera également appliqué à la taxe sur les salaires, dont le montant sera donc réduit.

D'après une première évaluation, ce coefficient serait d'environ 15% (chiffre d'affaires soumis à la TVA / total chiffre d'affaires + subventions).

- Imposition à l'impôt sur les sociétés (IS) : application de l'IS au seul secteur lucratif. La FAI deviendra passible de l'IS, dans les conditions de droit commun, à compter du 1er janvier de l'année au cours de laquelle le seuil de franchise sera dépassé. Elle devra déposer, cette année-là, une déclaration n°2065-sd (« liasse fiscale »).

				2024			
recettes lucratives encaissées		Projets INRAE	HÉLI GRPÉ	ASS BÉTAIL		TOTAL	CUMUL
Seuil 2023 : 76.679 €				<i>en 2022</i>	86%		
Prévisionnel 2024		40 800 €	32 000 €	35 000 €	30 000 €		
1T	janvier					- €	- €
	février		1 300 €	1 800 €		1 300 €	1 300 €
	mars					- €	1 300 €
2T	avril					- €	1 300 €
	mai	12 000 €	3 500 €			15 500 €	16 800 €
	juin			8 300 €	7 114 €	7 114 €	23 914 €
3T	juillet	8 000 €	18 300 €	3 300 €	2 829 €	29 129 €	53 043 €
	août		4 400 €			4 400 €	57 443 €
	septembre		1 100 €	19 100 €	16 371 €	17 471 €	74 914 €
4T	octobre		600 €	1 800 €	1 543 €	2 143 €	77 057 €
	novembre	8 000 €				8 000 €	85 057 €
	décembre	12 000 €		700 €	600 €	12 600 €	97 657 €

Le CA prend connaissance de l'incidence de la position de mandataire pour l'assurance gros risque en alpage sur le statut fiscal de la FAI, et des encaissements prévisionnels. Il propose de mettre en place ce suivi et de reprendre cette réflexion relative au changement fiscal lors du CA de juin 24, où l'on connaîtra les éléments relatifs à l'assurance.

2.4 Organisation de l'Assemblée Générale 2024

L'Assemblée Générale se tiendra le 11 avril à Chapareillan en partenariat avec la Communauté de Communes du Grésivaudan et les groupements pastoraux et éleveurs des environs.

Patrick DOLCI proposera sa candidature au CA de la FAI à l'occasion de l'AG 2024. Il est membre consultatif depuis plus de 5 ans. Il s'est retiré de la MDA et est devenu Pdt de l'AFP de Besse en Oisans, sur 1500 Ha, avec toutes espèces. Il souhaite conserver son engagement de bénévole avec cette entrée « AFP ». Il propose de travailler les relations entre les acteurs autour de ces questions foncières.

Le CA valide la proposition de tenue de l'Assemblée Générale le 11 avril à Chapareillan, et le fait que Patrick DOLCI propose sa candidature à l'élection au CA lors de l'AG.

2.5 Journée des Alpagistes et dates des prochains CA

Rapporteurs : Denis REBREYEND et Christophe MOULIN

Il est proposé de réaliser la journée des alpagistes le 8 août à L'Alpe d'Huez, commune qui n'a pas été visitée à cette occasion depuis longtemps.

Le CA valide l'organisation de la Journée des Alpagistes le 8 août à l'Alpe d'Huez et charge l'équipe technique de la mettre en œuvre.

3 SERVICES AUX ADHÉRENTS, PERSPECTIVES ET PROJETS

3.1 Retour des Commissions

3.1.1 Commission Assurance Bétail

Rapporteurs : Pierre NICOLAS et Céline BARRERE

Groupama a fait une proposition de taux unique de cotisation et de franchise, contrairement à ce qui avait été annoncé quelques jours auparavant en Commission ; leur proposition était alors plus proche des historiques.

Les GP présents en Commission avaient pu se positionner. L'équipe technique de la FAI a donc fait un courriel aux responsables d'alpages avec les nouvelles conditions de Groupama.

A ce jour, nous manquons de visibilité quant au volume global du contrat pour 2024. Voici des éléments chiffrés :

- En 2022 : 23 GP souscripteurs, 5,1 M€ de capital et 3 861 têtes assurées.
- En 2023 : 8 (+1+2 dont on n'avait pas l'info par Groupama) soit 11 GP souscripteurs, assurant 1,3 M€ de capital, pour un total de 951 animaux.
- Pour 2024 (informations disponibles à ce jour) :

Étiquettes de lignes	Nombre de NOM ALPAGE	Somme de Nbr animaux 2022	Somme de CAPITAUX ASSURES EN 2022	Somme de COTISATIONS 2024 mars 0,76%
NON	4	1408	1811606	13768,2056
OUI	12	1641	2292850	17425,66
plutôt oui	2	324	405900	3084,84
(vide)	3	227	295500	2245,8
2023	2	261	326750	2483,3
Total général	23	3861	5132606	39007,8056
somme oui/plutôt/2023	16	2226	3025500	22993,8
	70%	58%	59%	59%

Il faudrait rajouter au coût de l'assurance le coût de la gestion par la FAI, estimé à environ 3.695 € (temps de travail, inscription ORIAS, ...). Le coût par bovin dépendra du nombre de bovins assurés. Pour une estimation à 3.000 animaux, cela ferait un coût de 1,2 € à rajouter aux frais d'assurance.

Le CA valide que le nouveau service d'assurance bétail groupée soit proposé dès cet année 2024 aux adhérents en intégrant aux cotisations la prestation de gestion de la FAI. Le CA propose que dans les meilleurs délais les démarches de négociations sur le coût de cette assurance soient engagées, en particulier pour les gros effectifs.

3.1.2 Commission sanitaire

Rapporteurs : Pierre NICOLAS et Céline BARRERE

Quelques contrôles ont été réalisés par la DDPP, avec toujours des écarts à la règle relevés (manque documents d'identification, problématique de stockage des produits vétérinaires, ordonnance qui n'est pas avec les produits, notifications de mouvement en alpage non réalisées par les propriétaires).

Il est également rappelé la reconduite du kit alpage par le GDS (besnoitiose montée et descente, brucellose uniquement à la descente). Les bons résultats des mesures prises pour limiter la propagation de la besnoitiose sont encourageants.

En ce qui concerne la gestion des autorisations de transhumance petits ruminants, elle est réalisée par le GDS depuis 2023, il en sera de même en 2024. Il est obligatoire de ne pas oublier de déclarer les avortements.

Une vigilance particulière est en cours relative aux évolutions de la propagation de la MHE (Maladie Hémorragique Epizootique). Les cervidés et bovidés sont atteints, les ovins sont des porteurs sains. Selon l'évolution de la maladie, la montée en alpage pourrait être très fortement compliquée pour certains élevages hors Isère. Le sujet est à suivre de très près.

Il est proposé la mise à jour d'un document de deux pages à destination des éleveurs et alpagistes.

Le CA prend acte des travaux de la Commission, du GDS et de la DDPP. Ces éléments seront présentés lors de l'AG et le document de deux pages à destination des éleveurs et alpagistes sera mis à jour.

3.2 FEADER : problématique des SICA agissant pour le compte de leurs membres

Rapporteurs : Bruno CARAGUEL et Christophe MOULIN

Un travail avec les services de la Région AuRA est en cours dans le cadre du réseau Pastoral AuRA concernant les structures agissant pour le compte de leurs membres. L'ensemble représente 2 millions de travaux par an, principalement en Drôme, Ardèche, Savoie, Pilat. En Isère, 2 SICA sont concernées (40.000 € de travaux annuels en moyenne), et ne peuvent pas, pour le moment, déposer de dossiers de demandes de financement, même s'ils ont été validés par les PPT.

La Région a mis à l'étude 3 scénarii dont 2 restent éligibles à ce jour :

- Scénario N°2 : Rendre **éligibles les acteurs individuels**, sous conditions d'appartenance à un collectif et avec une interface PDA par bénéficiaire final. Les critères solides d'appartenance au collectif sont à définir/préciser afin de ne pas fragiliser les démarches collectives qui sont en place ou émergentes ;
- Scénario N° 3 : Organiser un **partenariat avec reversement** de la subvention. Une interface PDA par collectif qui peut déposer plusieurs dossiers, ces dossiers devant regrouper les travaux de plusieurs membres. Les délais de mise en œuvre sont très longs.

Denis REBREYEND ouvre le débat.

Il convient de prendre en considération que ces éléments sont des premiers éléments de collectifs, dans des espaces à enjeux particuliers et d'intérêt général (paysager, social, alpages individuels), et que cela profite au développement des espaces pastoraux.

Il convient également que cette approche ne soit pas faite au détriment des collectifs préexistants et agissant en faveur de démarches qui vont au-delà des équipements pastoraux : la question du sanitaire, de l'emploi, ...

Le CA ne souhaite pas s'opposer à cette démarche qui permet l'émergence de collectifs en faveur de l'intérêt général et du développement des alpages, et ne dégrade pas les collectifs qui portent d'autres éléments structurants que les seules améliorations pastorales.

3.3 Festival 2024

Rapporteurs : Arnaud CHATTARD et Bruno CARAGUEL

Il est proposé une rapide présentation du projet du festival 2024, pour un budget estimé à 40.000 €, qui a été resserré au maximum. La réalisation place Victor Hugo sera à minima.

Contexte, Objectif et format 2024 :

Le festival est un des événements phares de la Fédération de l'Isère. Il nous permet de venir aux contacts des citoyens chez eux, pour échanger sur nos métiers, nos territoires de montagne et les « conditions » de notre hospitalité.

L'ambition d'en faire un « événement fort » dans le calendrier de l'agglomération grenobloise nous a amenés à l'étoffer (rencontres littéraires, expositions photographiques, village festival sur la place Victor Hugo, rencontres professionnelles, etc.) ces 3 dernières années.

Le coût de son organisation a ainsi augmenté et les recettes prévisionnelles espérées (subventions publiques et recettes privées) ne sont toujours pas à la hauteur en 2024 pour pouvoir maintenir une édition complète.

Il est donc nécessaire de recentrer le festival sur l'essentiel cette année et de prendre le temps de travailler à la structuration d'un budget qui permette de réaliser cet événement ambitieux dans les années à venir.

Après étude des différents coûts et points-clés du festival, il est proposé au CA de garder la partie films du jeudi 10 octobre au samedi 12 octobre, de maintenir une présence sur la place Victor Hugo le samedi à la journée, de programmer des rencontres professionnelles et de faire une soirée de clôture le samedi soir.

Il est également proposé de garder une dizaine de jours de travail afin de préparer les éditions 2025 et 2026 et pouvoir proposer un projet sur plusieurs années, qui pourra s'intégrer plus facilement dans certains programmes de financement.

Le CA prend connaissance du projet prévisionnel pour l'édition 2024 du festival et autorise le Président et l'équipe technique à engager les actions et les demandes de financements afférentes.

4 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Mise en œuvre de la PAC et délais d'instruction

Rapporteurs : Denis REBREYEND et Bruno CARAGUEL

Les services de l'État ne peuvent engager l'instruction des MAEC, et des retards de paiement sont annoncés, au-delà de juillet 2024.

Les conséquences sont des retards de trésorerie et des incertitudes budgétaires, un écart entre l'engagement et le paiement.

Le président de la FAI a adressé un courrier à Monsieur le préfet demandant de ne pas prendre davantage de retard, et le cas échéant d'engager des avances de trésorerie sur la base des contrats précédents.

Le CA propose de relancer le préfet pour obtenir un RDV afin d'avoir des éléments de réponse pour l'AG de la FAI.

4.2 Logement des salariés en alpage

Rapporteurs : Denis REBREYEND et Bruno CARAGUEL

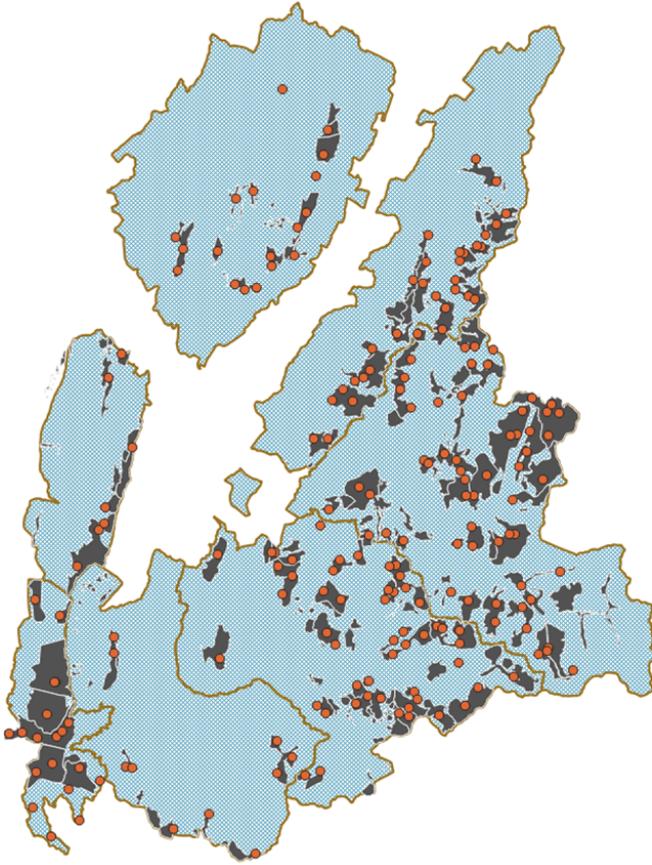
Après la définition d'une méthode commune à tous les services pastoraux des Alpes en 2022, nous avons réalisé en 2023 le travail d'inventaire des logements pastoraux.

Grâce aux connaissances de l'équipe de la FAI, aux informations récoltées lors d'entrevues avec les éleveurs ou élus, et à des enquêtes téléphoniques, nous avons pu recenser et décrire l'ensemble des logements de l'Isère. Nous en avons relevé 185 à ce jour.

Les analyses sont en cours afin de repérer les axes d'amélioration, toujours dans un souci d'améliorer les conditions de vie des bergers en alpage.

Une interface web est également en cours de création pour visualiser ces données et les partager avec nos partenaires.

La base de données est en cours de valorisation, il est possible de la présenter en AG FAI du 11 avril 2024.



Cette base de données sera présentée en Commission bergers-employeurs, autant que possible avant l'AG, dans l'objectif d'engager un travail collaboratif entre les différentes parties prenantes.

Le CA prend acte de ce travail d'inventaire et propose qu'il soit présenté lors de l'Assemblée Générale 2024 et constitue l'un des points à l'ordre du jour de la Commission bergers-employeurs à organiser.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 18:15.

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2022 (selon ANC 2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	102 726	79 524
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	32 894	39 229
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	217 812	229 059
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	358 023	359 281
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 800	1 800
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	10 754	9 141
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	83	1 860
Total I	724 091	719 894
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	45 884	59 965
Variation de stock	(19)	(943)
Autres achats et charges externes	145 573	180 900
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	16 605	18 080
Salaires et traitements	357 742	365 598
Charges sociales	140 104	140 757
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 284	5 514
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	377	452
Total II	712 550	770 323
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	11 541	(50 430)

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	30	154
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	30	154
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	613	17
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	613	17
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-583	137
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	10 958	(50 293)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	80	80
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		1 073
Total V	80	1 153
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	202	
Total VI	202	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(122)	1 153
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	724 201	721 201
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	713 364	770 341
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	10 837	(49 140)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	8 608	49 322
Bénévolat	40 847	17 209
TOTAL	49 455	66 531
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		42 320
Mise à disposition gratuite de biens et services	8 608	7 002
Personnel bénévole	40 847	17 209
TOTAL	49 455	66 531

BILAN ACTIF	Exercice 31/12/2023 (selon ANC 2018-06)			Exercice 31/12/2022 (selon ANC 2018-06)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	38 117	38 117	0	0
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 296	2 807	1 490	1 903
Autres immobilisations corporelles	58 166	48 508	9 658	11 976
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	500	0	500	500
Prêts				
Autres	229		229	229
Total I	101 308	89 432	11 876	14 608
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	12 940		12 940	16 505
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	81 903	200	81 703	101 197
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	177 019		177 019	337 257
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	126 533		126 533	39 299
Charges constatées d'avance	8 420		8 420	8 081
Total II	406 815	200	406 615	502 340
Frais d'émission des emprunts (III)	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0			
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	508 123	89 632	418 491	516 948

ENGAGEMENTS RECUS Néant



BILAN PASSIF	Exercice 31/12/2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2022 (selon ANC 2018-06)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	152 075	201 215
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	10 837	-49 140
Situation nette (sous total)	162 912	152 075
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	176	256
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	163 088	152 332
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	0	0
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
Total III bis	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	1 442	52 836
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	53 364	122 903
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	151 889	162 302
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 558	8 702
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	39 149	17 873
Total IV	255 403	364 616
Ecart de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	418 491	516 948

Budget Prévisionnel 2024
Produits

	<i>subventions</i>	<i>autres produits</i>	montant total financement	montant mobilisable en 2024	<i>charges externes directement en lien</i>
CDI axe 1 2 5	95 830	33 500	129 330	129 330	48 340
CDI axe 3	30 000		30 000	30 000	2 000
CDI axe 4	5 903		5 903	5 903	
CDI axe 4 AAP Biodiversité	11 760		11 760	11 760	
CDI axe 6	23 809	6 000	29 809	25 692	
CDI axe 6.3 AFP	3 700		3 700	3 700	
CIMA	29 880		29 880	29 880	480
CIMA EmploiPasto	7 200		7 200		
CIMA EV Alpes	0		0		
CIMA EV BassinGre	0		0		
CIMA Reliquat n-1	3 428		3 428	3 428	
CR AuRA	34 509		34 509	34 509	2 184
Conventions Pluriannuelles	246 019	39 500	285 519	274 202	53 004
Conv CRAuRA annexe	1 303		1 303	1 303	273
Conv CRAuRA annexe 23	3 422		3 422	3 422	
DDT Préda	24 765		24 765	24 765	
DIVERS	60 452	4 200	64 652	51 072	10 203
Subventions Ponctuelles	89 943	4 200	94 143	80 563	10 475
		32 937	32 937	27 402	
AMO des TP		32 937	32 937	27 402	
		64 920	64 920	64 920	
Appuis Techniques		64 920	64 920	64 920	
Prestations de Formation					
		30 657	30 657	19 829	
Etudes Diagnostics		30 657	30 657	19 829	
		48 187	48 187	39 157	
CIMA EV BassinGre		1 230	1 230		
Hermann		40 800	40 800	40 800	
Prestations Diverses		90 217	90 217	79 957	
		103 000	103 000	101 000	1 500
Autres Produits		103 000	103 000	101 000	1 500
non défini					
TOTAL GENERAL	335 962	365 431	701 393	647 873	64 980

Compte	CHARGES	Mtt Total	Mtt Mobilisable
Achats D'études Et Prestations De Services		19 437	13 437
Achats Non Stockés De Fournitures		11 100	11 100
Achats Groupés		45 000	45 000
ACHATS		75 537	69 537
Locations		17 800	17 800
Entretien Et Réparation		11 000	11 000
Primes D'assurance		4 000	4 000
Divers		1 700	1 700
SERVICES EXTERIEURS		34 500	34 500
Honoraires Et Intermédiaires		10 000	10 000
Publicite Communication Relations Publiques		1 000	1 000
Déplacements, Missions Et Réceptions		24 043	24 043
Frais Postaux Et Telecommunications		7 500	7 500
Services Bancaires Et Assimilés		1 500	1 500
Divers		2 220	2 220
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		46 263	46 263
Taxe Sur Les Salaires		16 000	16 000
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		16 000	16 000
Rémunérations Du Personnel		493 000	493 000
CHARGES DE PERSONNEL		493 000	493 000
Dotations Aux Amortissements		6 600	6 600
Dotations Aux Provisions		20 500	20 500
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		27 100	27 100
		692 400	686 400



NOM Prénom	Fonction	Structure	Représenté par	Présent	Pouvoir	Excusé	Droit de Vote	Fonction au Bureau FAI	
Collège des Membres Actifs (élus) : 22							Collège au nombre de 11 minimum et 27 maximum		
							<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non		
MARIE Patrice				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
ARGOUD Daniel	Propriétaire Foncier	ARGOUD Daniel		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
OUGIER Jean Rémy	Maire	Cne BESSE EN OISANS	en visioconférence	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
CHATTARD Arnaud	Maire	Cne LAVALDENS		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Vice-Président	
PERRIN Gilda	Maire	Cne SALETTE FALLAUAUX (LA)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
BAFFERT Frédéric		GAEC LA FERME DU GRAND BOIS		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
PICCA Julien	Président	GP ALPE DU PIN		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
JADIS Quentin		GP ALPETTE DE CHAPAREILLAN		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
SERRE Jean Louis		GP BACHILIANNE		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
PLANÇON Laurent	Président	GP COL DE L'HOMME		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
BOUVIER Roland	Trésorier	GP COL DU COQ		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Vice-Président	
SAUZÉ Jean Luc		GP COMBEAU		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
REBREYEND Denis	Président	GP GOBERT		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Président	
VIAL Jean-Michel	Président	GP GRESSE BAS DAUPHINE		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
JACQUIN René	Président	GP MONT FRAIS		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Secrétaire	
SALVI Florent	Président	GP MONT ST MURY		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Trésorier	
GIROUD Didier	Président	GP PLEynet		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
REBUFFET Nicolas	Président	GP PRE DE L'ARC		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
NICOLAS Pierre	Président	GP SENEPI		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Vice-Président	
DURAND Guy		GP SURE NAVE (LA)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Vice-Président	
MILESI Angélique	Adhérente	GP VALBONNAIS		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
CHARRIERE Vincent		SARL MOLIERE (LA)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
Collège des Membres de Droit : 12							Collège au nombre de 11 minimum et 15 maximum		
							<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non		
PILLEGAND Guillaume	Berger	Assoc des Bergères et Bergers des Alpes du Sud et Provence		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
DARLET Jean-Claude	Président	Chambre d'Agriculture de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
THOLLOT Anaëlle	Chargée de mission	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
BOSCH FRANCHINO Christine	Directrice de la DAT	CT Conseil Départemental de l'Isère 2	Patrick PRUDHOMME	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
DELRIEUX Jean Luc	Directeur	DDPP de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
CEREZA Xavier	Directeur	DDT de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
GEROMIN Frédéric	Délégué	Domaines skiables de France	Jean-René HIRIGOYEN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
BOULON Régine	Directrice	EPLEFPA COTE ST ANDRE (LA)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
SIMIAN Sébastien	Président	GDS de l'Isère	Meghan VANET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
NIER Joseph		GP SENEPI		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
COTTE Bruno	Directeur des Services	INRAE Centre Lyon-Grenoble Auvergne-Rhône-Alpes	Emilie CROUZAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
GUILLON Marjorie	Directrice	Office National des Forêts Agence Départementale		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Collège des Membres Consultatifs : 20							Collège au nombre de 11 minimum et 15 maximum		
							<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non		
REY Stefany	Présidente	AAC		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
ABBA Audrey	Présidente	ADABEL		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
GIRARD Didier	Président	Assoc APAO		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
BARANI Marie-Pierre	Présidente	Assoc CEN ISERE - AVENIR		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
CHARRON Guy	Président	Assoc Départementale des Communes Forestières de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
SPIEGELBERGER Thomas	Président	Assoc Espace Belledonne		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
CHENAVIER Danielle	Présidente	Assoc Fédération des Chasseurs de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
FAVRÉ Christine	Co-Présidente	Assoc SITADEL		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
REYMOND Julien	Co-Président	Assoc SITADEL		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
CARAGUEL Bruno	Président	Association Française de Pastoralisme		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Président	Association Nationale des Élus de la Montagne		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
TRAUB Nicolas	Directeur	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
SUSZYLO Christophe	Président	Isère Attractivité		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
DOLCI Patrick	Président	Maison des Alpes de Besse en Oisans		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
COGNE Olivier	Directeur	MUSÉE DAUPHINOIS		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
MURGIA Arnaud	Président	Parc National des Ecrins PNE	Ludovic SCHULTZ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAILY Bruno	Chef de service	RTM de Grenoble		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
COCOZZA Dorothée	Directrice départementale	SAFER 38		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
ESCARON Dominique	Président	SM Parc Naturel Régional de Chartreuse PNRC		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
ADENOT Jacques	Président	SM Parc Naturel Régional du Vercors PNRV		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Membres d'Honneur de l'Association : 7							Collège au nombre de 11 minimum et 15 maximum		
							<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non		
	Président	Association des Maires et Adjointes de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
HABFAST Claus	Conseiller Municipal délégué	Cne GRENOBLE - La Mairie		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
PIOLLE Eric	Maire	Cne GRENOBLE - La Mairie		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
TAITE Jean-Pierre	Vice Président - Agriculture	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
WAUQUIEZ Laurent	Président	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
BARBIER Jean-Pierre	Président	CT Conseil Départemental de l'Isère 1		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
MADINIER Cyrille	Vice Président - Ruralité,	CT Conseil Départemental de l'Isère 1		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
Membres de l'Equipe Technique : 3							Collège au nombre de 11 minimum et 15 maximum		
							<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non		
BORDEL Véronique		Assoc Fédération des Alpes de l'Isère		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
CARAGUEL Bruno		Assoc Fédération des Alpes de l'Isère		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
MOULIN Christophe		Assoc Fédération des Alpes de l'Isère		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Nombre de membres votants : 34				Quorum à 1/3 soit : 12 membres				Nombre de voix : 16	
								Quorum atteint	